

LE HCoC ET L'EMPLOI DE MISSILES BALISTIQUES

DANS LE CADRE DE CONFLITS

HCoC Issue Brief – Décembre 2024

En bref

Comme d'autres outils conçus pour lutter contre la prolifération des missiles, le Code de conduite de La Haye (HCoC) est axé sur les **missiles balistiques capables de transporter des armes de destruction massive (ADM)**.

Il comprend des **mesures de confiance**, comme la notification des essais de missiles, dont le rôle est mis en cause par la **généralisation de l'emploi de missiles balistiques dans les conflits** observée au cours des cinq dernières années. En effet, des centaines de missiles balistiques ont été tirés lors de conflits récents, notamment en **Ukraine** et au **Moyen-Orient**.

L'usage croissant de missiles balistiques comme armes conventionnelles conduit à une **nouvelle réflexion sur le rôle du Code** dans l'environnement actuel.

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de la Fondation pour la recherche stratégique et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.

Missions traditionnelles des missiles balistiques

Au cours des premières décennies de leur existence, les missiles balistiques ont été développés en priorité comme **vecteurs d'armes de destruction massive (ADM)**. Capables d'atteindre une grande distance à vitesse élevée, ils étaient assez imprécis, ce qui impliquait que seule une ogive provoquant des dégâts majeurs pouvait remplir un objectif militaire. Par conséquent, les missiles balistiques **ont été peu utilisés au XX^e siècle**. L'Irak et l'Iran ont employé des SS-1c / Scud-B et leurs dérivés pour cibler des zones très peuplées dans le cadre de la « guerre des villes », de même que la République d'Afghanistan contre des groupes de moudjahidines entre 1989 et 1992. Cette stratégie visait davantage à créer des **dommages psychologiques** qu'à conférer un avantage militaire. Dans d'autres conflits de la fin de la guerre froide ou de l'immédiat après-guerre froide, les missiles balistiques ont été utilisés sporadiquement, y compris dans des conflits interétatiques. Au moment de la première guerre du Golfe, cette situation a changé avec l'**introduction aux États-Unis d'un système quasi-balistique précis à courte portée conçu pour la frappe conventionnelle**, le MGM-140 ATACMS, qui a été utilisé en Irak en 1991 et en 2003. À la différence de leurs adversaires, les États-Unis ont fait un usage intensif de cette nouvelle arme pour des missions de frappe de précision (32 missiles tirés lors de l'opération Tempête du désert en 1991 et 414 lors de l'opération Liberté irakienne en 2003)¹.

Augmentation des frappes balistiques depuis dix ans

Dans les conflits récents, l'utilisation de missiles balistiques pour des frappes conventionnelles a fortement augmenté, en complément d'autres systèmes de frappe. Différentes situations peuvent être observées. Certains pays, comme l'Iran, ont fortement **investi dans la constitution d'un arsenal balistique** et l'ont utilisé pour des **frappes à longue portée**, souvent dans un but de dissuasion ou dans une stratégie de représailles. Des alliés non étatiques de l'Iran, comme les Houthis, au Yémen, ont constitué un arsenal balistique significatif (avec l'aide de Téhéran) et l'ont utilisé massivement pour viser des cibles stratégiques en

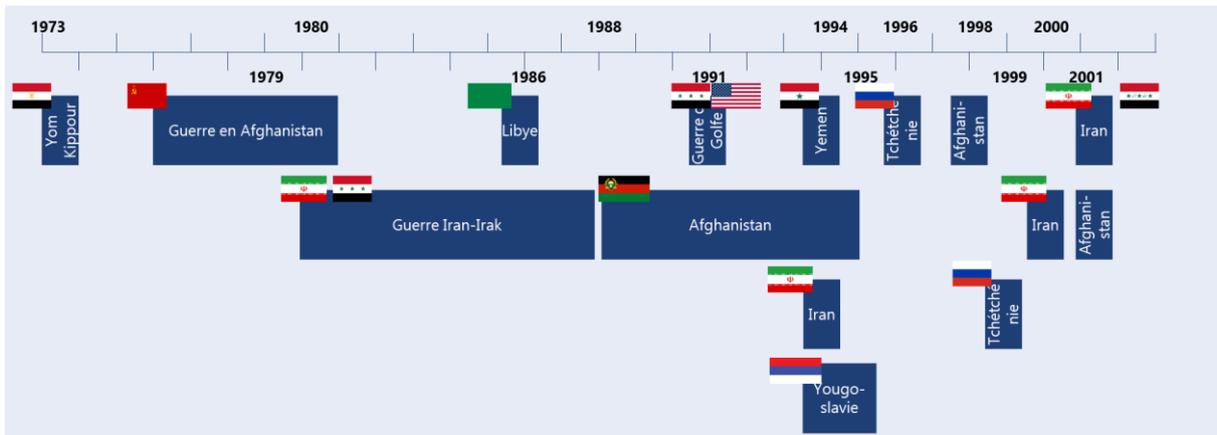


Figure 1. Conflits au cours desquels es missiles balistiques ont été utilisés de 1973 à 2003 et pays ayant utilisé des missiles balistiques pour des frappes. Crédits : FRS

profondeur, au Yémen, en Arabie saoudite ou aux Émirats Arabes Unis. Depuis 2023, les Houthis ciblent également les navires naviguant dans le golfe d'Aden et la mer Rouge avec des **missiles balistiques antinavires**ⁱⁱ.

À l'inverse, d'autres pays ont acquis et utilisé des **systèmes de précision à courte portée** pour des missions très spécifiques (par exemple la destruction d'une infrastructure critique ou d'un pont), le prix élevé de ces systèmes les rendant peu utilisables. Cela a été le cas de l'Azerbaïdjan contre l'Arménie, de la Russie contre la Géorgie, de la Turquie contre la Syrie et d'Israël contre l'Iran.

La guerre en Ukraine a donné lieu à de nouveaux usages en matière de missiles balistiques. Depuis le début du conflit, la Russie a lancé sur l'Ukraine plus de 500 SS-26 Iskander-M, Kinzhal et KN-23 fabriqués par la Corée du Nordⁱⁱⁱ. Ces missiles visent des **infrastructures militaires et civiles telles que des dépôts de carburant, mais aussi des populations civiles**, plusieurs frappes ayant atteint des quartiers peuplés. Avec l'acquisition d'ATACMS auprès des États-Unis, l'Ukraine a également commencé à mener des frappes balistiques, à une échelle plus limitée jusqu'à présent.

Perspectives d'utilisation des missiles balistiques dans les conflits

La multiplication des attaques de missiles au cours des cinq dernières années a mis en évidence plusieurs caractéristiques des missiles balistiques en tant que systèmes de frappe de théâtre. Certes, certains de ces systèmes **peuvent être interceptés avec un taux de réussite élevé**, comme l'a démontré Israël lors de l'attaque du 13 avril 2024. Cela requiert néanmoins d'importants investissements dans une **architecture antimissile** adéquate et des scénarios de frappe dans lesquels des systèmes à courte portée sont utilisés avec peu d'outils d'aide à la pénétration. En



commis depuis 2011

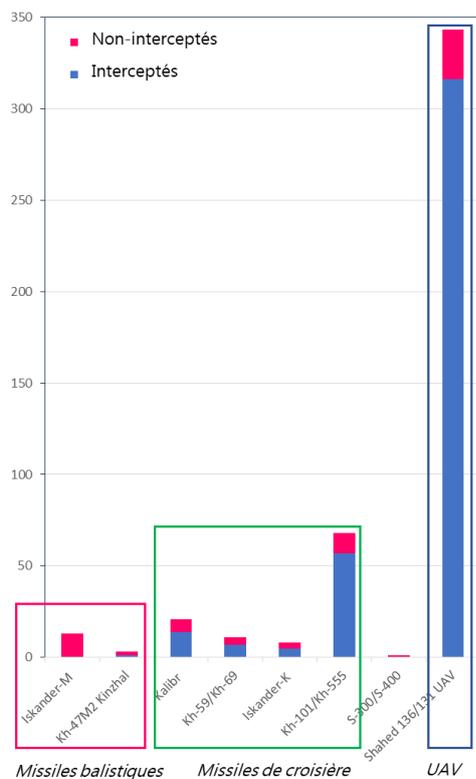


Figure 3. Missiles lancés par la Russie en Ukraine en juin 2024 (Source : Armée de l'air ukrainienne)

conséquence, de nombreux États ont fait part de leur intérêt pour le renforcement de leurs capacités défensives. Toutefois, alors qu'Israël et les États-Unis parviennent généralement à intercepter les armes iraniennes ou houthies, la plupart des frappes balistiques russes en Ukraine ont atteint leurs cibles. Cela s'explique par l'**absence de systèmes défensifs ukrainiens capables de s'attaquer à des missiles quasi balistiques** optimisés pour la pénétration, et par l'épuisement des intercepteurs et des ressources nécessaires à l'interception par des attaques massives de drones et de missiles de croisière.

L'**utilité tactique des missiles balistiques** suscite un grand intérêt, et l'Ukraine a déclaré que l'acquisition de MGM-140 ATACMS était un atout essentiel pour cibler les objectifs militaires russes^{iv}. Toutefois, les effets militaires et politiques des frappes balistiques dépendent des stocks de missiles, de la nature de la défense à laquelle ils sont confrontés et de la qualité du système d'arme en lui-même. En effet, certains systèmes, comme le KN-23, ont été décrits comme peu fiables^v. Comme cela a été souligné à propos de la guerre civile au Yémen, les missiles balistiques peuvent contribuer à **prolonger les conflits et à affecter durablement les populations civiles vivant sous la menace constante**

d'alertes aux missiles, mais ne s'avèrent pas être une capacité décisive dans un conflit prolongé.

Malgré ces limitations, la capacité des missiles à courte portée et à moyenne portée à détruire avec précision des cibles lointaines en territoire ennemi en fait des armes intéressantes pour les États confrontés à une série de menaces, et de **nombreux nouveaux pays sont en train de les développer ou de les acquérir**. Ainsi, des pays comme le Maroc, la Lituanie, la Lettonie ou l'Australie se sont tournés vers les États-Unis pour acquérir l'ATACMS, tandis que la Pologne, le Canada, le Royaume-Uni, l'Australie et la Grèce pourraient être intéressés par le missile américain PrSM, dont la portée dépassera 500 km^{vi}.

Impact sur le Code de conduite de La Haye

Le Code n'ayant pas été conçu pour traiter de l'utilisation de missiles sur le champ de bataille, ces développements ont soulevé un certain nombre de questions sur son rôle.

Tout d'abord, le Code est un régime de notification qui vise à **informer les autres États signataires des essais de missiles balistiques** afin d'éviter une confusion avec des frappes effectives. Logiquement, il n'exige pas des États qu'ils notifient à l'avance leurs frappes de missiles.

Deuxièmement, l'usage conventionnel de missiles balistiques, renforcée par l'utilisation systématique de roquettes guidées conçues pour des frappes conventionnelles et désormais définies comme des systèmes balistiques, a un impact significatif sur le **champ d'application du HCoC**. En effet, si de nombreux systèmes sont strictement conçus pour une mission conventionnelle et ne relèvent donc pas du Code, d'autres missiles sont par nature duaux, ce qui signifie qu'ils ont une portée et une charge utile théoriques qui pourraient leur permettre de transporter une ADM. Plus précisément, la Russie a utilisé en Ukraine des missiles SS-26 Iskander-M, Kh-47M2 Kinzhal et KN-23, qui sont clairement des **systèmes à double capacité**.

Ces développements amènent à repenser la manière dont le Code pourrait intégrer plus efficacement les capacités balistiques conventionnelles^{vii}. En particulier, les États signataires du HCoC pourraient envisager une éventuelle **extension du champ d'application du Code afin de distinguer, parmi les systèmes à double capacité, les missiles à charge nucléaire des missiles à charge conventionnelle**. Cet effort pourrait être adopté volontairement par les États signataires dans leurs déclarations annuelles, sans modification formelle du texte du Code.

En dépit des difficultés, le contexte actuel confère une pertinence accrue au Code. En faisant preuve de transparence sur leurs arsenaux de missiles, les États contribuent à **limiter les phénomènes de course aux armements**. Cette logique sous-tend le registre des Nations unies sur les armes conventionnelles, grâce auquel les États réduisent le risque d'estimations erronées sur leurs capacités. Deuxièmement, étant donné que des systèmes à double capacité sont utilisés pour des frappes conventionnelles, il est essentiel de **veiller à ce que les essais de missiles ne conduisent pas à l'extension ou à l'escalade de conflits**. Troisièmement, le Code pourrait constituer un outil précieux pour **distinguer le type de charge** associé aux systèmes balistiques et prévenir toute confusion quant à la nature des frappes.

À propos du Code de conduite de La Haye

Adopté en 2002, le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques (HCoC) est un instrument à caractère politique visant à freiner la prolifération des vecteurs d'armes de destruction massive (ADM). Composé d'un ensemble de mesures de transparence et de confiance, le HCoC est le seul instrument multilatéral existant à se concentrer sur les vecteurs d'ADM. Le HCoC a atteint 145 États signataires (2025) contre 93 lors de sa création.

En adhérant au HCoC, les États s'engagent à **se conformer à un ensemble de traités des Nations unies et de conventions internationales sur la sécurité spatiale**, à **produire une déclaration annuelle** concernant leurs capacités en matière de missiles balistiques et leur politique nationale relative aux traités et instruments de non-prolifération et de désarmement, et à **fournir des notifications préalables** au lancement avant tout lancement de missiles ou d'engins spatiaux. Les documents sont téléchargés sur une plateforme en ligne dédiée, gérée par l'Autriche, qui fait office de contact central immédiat du HCoC (secrétariat exécutif). L'adhésion au HCoC est gratuite.

Si le Code incite les États signataires à faire preuve d'une « retenue maximale » dans le développement de leurs capacités balistiques, il **ne leur interdit ni de posséder des missiles balistiques, ni de poursuivre des activités de lancement dans l'espace**. En contrepartie, l'adhésion au HCoC permet aux États d'**avoir accès à des informations** partagées par d'autres États signataires et d'**afficher leur engagement politique** en faveur de la non-prolifération et du désarmement.

ⁱ Maj. Carter Rogers, 'Army Tactical Missile System : Revolutionary Impact on Deep Operations,' thèse présentée à la faculté de l'US Army and General Staff College, Fort Leavenworth, Kansas, 2004, <https://apps.dtic.mil/sti/pdfs/ADA429075.pdf>

ⁱⁱ Ian Williams et Shaan Shaikh, 'The Missile War in Yemen,' CSIS, 9 juin 2020, <https://www.csis.org/analysis/missile-war-yemen> et Fabian Hinz, 'Houthi anti-ship missile systems: getting better all time,' *Military Balance Blog*, IISS, 8 janvier 2024, <https://www.iiss.org/online-analysis/military-balance/2024/01/houthi-anti-ship-missile-systems-getting-better-all-the-time/>.

ⁱⁱⁱ Chiffre compilé à partir de diverses sources, y compris des informations provenant de l'armée de l'air ukrainienne.

^{iv} Peter Dickinson, 'Ukraine receives potentially game-changing long-range US missiles,' *Atlantic Council*, 17 octobre 2023, <https://www.atlanticcouncil.org/blogs/ukrainealert/ukraine-receives-potentially-game-changing-long-range-us-missiles/>

^v Tom Balmforth et David Gauthier-Villars, 'Ukrainian data casts doubt on precision of N.Korea missiles fired by Russia,' *Reuters*, 16 février 2024.

^{vi} Timothy Wright et Zuzanna Gwadera, 'NATO goes back to ballistics,' *Military Balance Blog*, IISS, 1er juillet 2024, <https://www.iiss.org/online-analysis/military-balance/2024/07/analysis-nato-goes-back-to-ballistics/>; Dan Schere, 'Lockheed awarded \$227M contract for ATACMS,' *Inside Defense*, 26 juillet 2024, <https://insidedefense.com/insider/lockheed-awarded-227m-contract-atacms> et Max Blenkin, 'Further clarity around Government's missile deal,' *Australian Defence Magazine*, 24 août 2023, <https://www.australiandefence.com.au/defence/joint/further-clarity-around-government-s-missile-deals>.

^{vii} Stéphane Delory, 'Ballistic missiles and conventional strike weapons, Adapting the HCoC to address dissemination of conventional ballistic missiles,' *HCoC Research Papers n°6*, FRS, January 2020, [https://www.nonproliferation.eu/hcoc/ballistic-](https://www.nonproliferation.eu/hcoc/ballistic-missiles-and-conventional-strike-weapons-adapting-the-hcoc-to-address-the-dissemination-of-conventional-ballistic-missiles/)

[missiles-and-conventional-strike-weapons-adapting-the-hcoc-to-address-the-dissemination-of-conventional-ballistic-missiles/](https://www.nonproliferation.eu/hcoc/ballistic-missiles-and-conventional-strike-weapons-adapting-the-hcoc-to-address-the-dissemination-of-conventional-ballistic-missiles/)



Ce projet est mis en œuvre par la Fondation pour la recherche stratégique.



Ce projet est financé par l'Union européenne